



VIE PERSO

COMMENT RÉGLER VOS DROITS DE SUCCESSION

Les héritiers doivent régler les droits de succession dans les 6 mois après le décès. S'ils ne disposent pas d'épargne, le fisc peut leur faire crédit. Mais, attention, ces facilités de paiement, octroyées sous conditions, ne sont pas gratuites.

© ANNABELLE PANDO

→ Zoom

LA PRÉVOYANCE ET L'ÉPARGNE AU SECOURS DES HÉRITIERS

Pour financer les droits de succession qu'auront à supporter leurs enfants, les parents peuvent se tourner vers l'assurance décès ou l'assurance vie. La première garantit le versement d'une somme fixe, quel que soit le montant des primes versées dans le temps. « L'assurance décès est donc

à privilégier par des jeunes actifs sans épargne, pour faire face à une succession précoce, accidentelle », explique Guillaume Eysette, directeur associé du cabinet de conseil en gestion de patrimoine Géfinéo. Le versement d'un capital décès peut être affecté au paiement des droits de succession, lorsque la

transmission n'a pas été préparée, ou lorsqu'elle ne contient pas assez de liquidités. L'assurance décès peut aussi être envisagée par des retraités qui n'ont pas d'épargne. » L'assurance vie est aussi une solution d'épargne intéressante pour le paiement des droits, en plus de ses attraits en termes de transmission.

